

COMMUNE DE CHIVRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 août 2015

Etaient présents

BRENOT Thierry –MALUTA Denis –Olivier CHIRON - Michel CAHUET – Stéphane DA SILVA – Gérard MAHET – GRANDPIERRE Julien - Catherine DOPPELMANN - CHAPUIS Jean-Marc, Maire

Absent excusé : Damien BOHN

Absente représentée : Martine REVERDIAU (pouvoir à Jean-Marc CHAPUIS)

Secrétaire de séance : Catherine DOPPELMANN

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

1 CONTRAT EMPLOI D'AVENIR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de recruter un jeune en emploi d'avenir à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée hebdomadaire de travail 24 heures avec un contrat à durée déterminée de 3 ans. Il sera chargé de l'entretien des voiries communales, des espaces verts et espaces publics et des bâtiments communaux. Le Maire est autorisé à signer le contrat.

2 CLECT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT, décide par 9 voix et une abstention, de ne pas entériner ce rapport présenté le 24 juin 2015 au conseil communautaire Rives de Saône.

3 CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS

Le Conseil Municipal décide de mettre gratuitement la salle de rencontres et de loisirs à disposition de l'Association Fit'Dance dont le siège social est à Jallanges, les lundis soirs à compter du 7 septembre 2015 pour des activités sportives. Une convention d'occupation sera établie entre la commune et l'Association Fit Dance qui fournira par ailleurs une attestation d'assurance. Le Maire est autorisé à signer ladite convention.

4 TRAVAUX DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal décide de présenter un dossier de lancement d'une campagne de mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine pour un aide au financement des travaux de réaménagement intérieur de l'église.

5 EMPRUNT RELAIS

Afin de pouvoir régler les factures de travaux de l'église en attente des subventions et du FCTVA, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Mutuel qui propose le taux le plus intéressant, un emprunt relais de 160 000.00 € sur une durée de 2 ans –

CONDITIONS : taux 1.10 % frais de dossier 160 € - remboursement par affectation des subventions et du FCTVA – Intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil avec remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis ni pénalités.

6 CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le conseil Municipal approuve le contrat de maîtrise d'œuvre établi avec le cabinet d'architecture BEC CARMINATTI et donne pouvoir au Maire pour signer ledit contrat.

7 REFUS D'ADMISSION D'UN TITRE EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide de ne pas admettre en non-valeur, un titre de 2009 non réglé d'un montant de 40.66 €.